



2025-2026 : Une main tendue

Édito du président

La rentrée scolaire est derrière nous, mais l'année ne fait que prendre son envol. Comme chaque automne, la cloche a sonné le retour en classe, et avec elle, la promesse d'une année riche de défis, d'apprentissages et de rencontres. Que vous ayez visionné ou non mon dernier édito vidéo, je profite de ces lignes pour vous souhaiter une année remplie d'échanges constructifs avec les élèves et vos collègues.

Il ne m'est encore jamais arrivé d'être témoin d'une année « tranquille » et 2025-2026 ne fera certainement pas exception. D'ailleurs, on commence fort avec l'arrivée d'une nouvelle ministre à la barre du navire, Sonia LeBel, à un an des prochaines élections. Le temps qu'il lui reste est court, mais nous pouvons le mettre à profit.

Pour nous, la voie demeure claire : la collaboration. Chaque fois que nous avons accepté de nous asseoir ensemble, gouvernement et syndicats, des avancées tangibles ont vu le jour. Par exemple, le protocole de prévention de la violence en milieu scolaire. Je vous invite à lire le texte de ma collègue Geneviève Bourbeau pour en savoir plus.

Notre nouvelle ministre sera en poste un peu moins d'une année. Et un an, ça passe comme un battement de cils en politique. Mais si j'écris ces lignes, c'est pour tendre la main à Mme LeBel et son équipe qui auront l'occasion de nous écouter. Et peut-être, de régler avec nous certains enjeux chauds qu'elle a laissés sur la table lors de la dernière négociation.

Comme ancienne gardienne des cordons de la bourse de l'État, elle n'ignore pas les réalités que nous vivons. Notamment, la composition de la classe qui complexifie le quotidien, la lourdeur de plus en plus prenante de la tâche ou encore la violence envers le personnel, qui poussent prématurément vers la sortie un trop grand nombre de nos collègues. Ces problèmes ne se régleront pas par magie. Ils exigeront qu'on les regarde en face et qu'il y ait une véritable écoute du côté gouvernemental.

Au Syndicat de Champlain, nous nous ferons votre messenger. Mme LeBel, notre main est tendue. Reste à savoir si vous la saisissez.

D'un côté plus positif, à ces grands enjeux s'ajoutera un moment phare pour notre organisation : le Congrès du Syndicat

de Champlain. Cet événement déterminera non seulement qui occupera les postes politiques à la présidence, au secrétariat-trésorerie et à la coordination, mais il tracera aussi la route pour les trois prochaines années.

Vous aurez l'occasion de partager vos priorités et vos préoccupations pour alimenter le plan de travail qu'utiliseront les délégués en mars prochain. Si je vous en parle déjà, il y a une raison : votre voix déterminera comment le Syndicat se gouvernera lors du prochain triennat. Mais nous y reviendrons en temps et lieu.

D'ici là, nous avons prouvé que dialogue et mobilisation pouvaient en faire beaucoup pour nos conditions de travail, mais le chemin à parcourir demeure grand. Je sais pertinemment que nous pourrions compter sur votre proactivité et votre solidarité pour écrire un nouveau chapitre en Éducation. Et aujourd'hui, j'invite la ministre à collaborer avec nous à améliorer le réseau.

Solidarité !

Jean-François Guilbault

Président du Syndicat de Champlain

Le personnel du Syndicat pour l'année 2025-2026





Collaboration et respect : des principes qui paient

En août 2025, le ministère de l'Éducation publiait le guide pratique d'accompagnement : *Prévention et prise en charge de la violence envers le personnel scolaire*. Cette initiative mérite d'être saluée, d'autant plus que la CSQ et ses fédérations ont élaboré ce guide conjointement avec le gouvernement. C'est un exemple parfait qu'on peut réussir de grandes choses en travaillant dans la même direction. Certes, certains pourraient souligner que les syndicats dénoncent ces enjeux depuis plus d'une décennie, mais en ce début d'année scolaire, demeurons constructifs !

Rappeler à nos élus que les personnes sur le terrain sont les mieux placées pour faire état de la situation et pour proposer des solutions, fait partie de notre mission quotidienne ! Ce guide en est une preuve tangible.

Une question demeure toutefois : Pour quelles raisons, les syndicats de la fonction publique, qui représentent les travailleurs œuvrant au bien-être de la population, doivent-ils faire face à autant de mépris et d'attaques de la part du gouvernement ? N'est-ce pas là un paradoxe, une hypocrisie frappante ?

Le 12 septembre, François Legault déclarait être prêt à faire « la guerre » aux syndicats. Or le personnel du réseau public occupe des postes au sein desquels la réflexion, la collaboration et la bienveillance doivent primer. Attaquer le droit de grève, limiter les arrangements locaux ou déséquilibrer les relations de travail, cela ne va pas dans ce sens et ne constitue en rien un pas vers la collaboration et la reconnaissance.

Mentionnons enfin que la violence peut prendre de nombreuses formes, et que l'acharnement politique en fait aussi partie.

Sandra Boudreau
Coordonnatrice

Faits saillants sur la violence envers le personnel scolaire en 2024-2025

- **Augmentation des réclamations officielles** : En 2024, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) a accepté **1 149 réclamations** liées à des actes de violence dans les milieux scolaires, **contre 650 en 2022**, soit une hausse de **77 % en deux ans**. (Source : [Le Journal de Québec](#))
- **Explosion des cas chez le personnel de soutien** : Les réclamations concernant le personnel de soutien, particulièrement exposé, ont **presque doublé (+ 96 %)** en l'espace de deux ans. (Source : [AREQ](#))
- **Prévalence chez le personnel de soutien scolaire** : Environ **70 %** du personnel de soutien scolaire indique avoir été victime de violence, principalement de la part des élèves, incluant des actes tels que se faire lancer des objets, frapper ou insulter. (Source : [TVA Nouvelles](#))
- **Manifestations de violence** : Les actes de violence les plus fréquents incluent les coups, les bousculades, les pincements et les torsions. (Source : [Le Journal de Québec](#))
- **Sous-déclaration des incidents** : Près de **46 %** des répondants au rapport sur la violence envers le personnel de soutien scolaire de mai 2024 ont indiqué ne pas compléter les rapports d'incidents, suggérant une sous-déclaration significative des cas de violence. (Source : [lacsq.org](#))
- **Répartition des incidents** : Les élèves représentent **96,4 %** des auteurs d'actes de violence envers le personnel scolaire, selon les rapports d'incidents et d'accidents compilés. (Source : [lacsq.org](#))

Conférence d'Alain Deneault

Le comité sociopolitique du Syndicat de Champlain vous invite à assister à la conférence de monsieur Alain Deneault, professeur de philosophie au campus de Shippagan de l'Université de Moncton.

Monsieur Deneault a publié de nombreux essais qui explorent sans détour les zones d'ombre du pouvoir économique et politique. Ses ouvrages dérangeant, remettent en question et ouvrent des horizons nouveaux, entre autres, sur la corruption, l'influence des élites et la démocratie.

Avec cette conférence, il vous offre l'occasion de réfléchir autrement et de comprendre ce qui se passe de l'autre côté du rideau. C'est un rendez-vous à ne pas manquer !

28 octobre 2025 à 18 h 30
7500, chemin de Chambly, Saint-Hubert

Pour y participer, rendez-vous sur notre site Internet à [syndicatchamplain.com](#) dans l'onglet « Inscriptions ».

***Veuillez noter qu'un buffet froid sera servi, donc prévoyez arriver à l'avance.**





Objet : Enfin, un pas dans la bonne direction !

Geneviève en lettre attachée

Après avoir réclamé à maintes reprises que le gouvernement prête une oreille attentive à l'expertise terrain du personnel de l'éducation, il faut reconnaître, aujourd'hui, les fruits d'un travail rigoureux mené en collaboration réelle entre le ministère de l'Éducation et les représentants des milieux scolaires. Ce n'est pas tous les jours qu'on peut saluer une telle écoute. Et cette fois, elle s'est traduite par une avancée concrète.

Dans le dossier de la lutte contre la violence, le consensus est sans équivoque : tolérance zéro. Ce principe, longtemps revendiqué mais trop souvent relégué au second plan, semble enfin prendre racine dans les actions gouvernementales. Enfin le vent tourne. À la suite des travaux issus de ce partenariat, le gouvernement a produit et rendu public un document détaillé contenant l'essentiel pour protéger le personnel scolaire et prendre en charge la violence lorsqu'il en est victime. Il ne s'agit pas simplement de dénoncer : il s'agit d'agir.

Ce *Guide pratique d'accompagnement : Prévention et prise en charge de la violence envers le personnel scolaire* marque un tournant. Il propose un protocole clair, structuré autour de trois principes directeurs : prévention, prise en charge et suivis rigoureux. Ces fondements, bien que simples en apparence, viennent enfin encadrer les pratiques et outiller les milieux pour que les gestes de violence ne soient dorénavant ni tolérés, ni banalisés.

Dans les établissements scolaires, il est essentiel de comprendre que les encadrements législatifs relatifs aux actions à déployer lorsqu'une personne est victime de violence ne sont pas les mêmes selon l'individu concerné. Est-ce un élève ou un membre du personnel ? Cette distinction a pourtant un impact direct sur la façon dont les situations de violence doivent être prises en charge. Si la victime est un élève, c'est la Loi sur l'instruction publique qui dicte les principes directeurs. Mais dès qu'un membre du personnel est victime, c'est un tout autre cadre légal qui s'applique : la Loi sur la santé et la sécurité du travail. À titre de travailleur, tout membre du personnel scolaire doit bénéficier d'un environnement sain et sécuritaire. Cette responsabilité est partagée entre l'employeur et le travailleur, et elle ne peut plus être ignorée.

En premier lieu, dans la démarche de prise en charge de la violence, il est (et sera toujours) question du principe fondamental de prévention. Le guide ministériel propose une série d'actions concrètes à mettre en œuvre, tant par le travailleur que par l'employeur, pour éviter que la violence ne prenne racine. Mais ce qui mérite d'être souligné, c'est qu'on reconnaît enfin que malgré tous les efforts, des situations de crise peuvent survenir. Et c'est là que l'ouvrage prend toute sa valeur. Il encadre désormais officiellement les interventions à déployer en cas de crise. Les milieux scolaires ont l'obligation de se doter de stratégies de protection pour le personnel appelé à intervenir dans des contextes tendus. Mais mieux encore, on insiste sur ce qui suit : l'après-crise. Car une agression ne s'efface pas malgré un retour au calme.

Le guide consacre une section entière à l'accompagnement du personnel, qu'il soit victime ou témoin d'un geste de violence. On y affirme clairement la nécessité **d'un soutien immédiat de qualité**, mais aussi d'un temps de récupération avant de reprendre ses fonctions. Ce n'est pas un luxe, c'est un droit. Et ce droit s'étend à un suivi à plus long terme, pour que les effets de l'agression ne soient ni minimisés, ni ignorés. Aujourd'hui, je salue le fait que le gouvernement ne se contente pas de nommer les enjeux : il donne les moyens d'agir. Ce geste, bien qu'attendu depuis longtemps, envoie un signal fort : Que le personnel scolaire mérite d'être protégé, respecté et soutenu dans l'exercice de ses fonctions. Que la violence n'a pas sa place dans nos écoles. Et surtout : Que le silence et l'inaction ne sont plus des options.

Geneviève Bourbeau

Coordonnatrice



laPersonnelle

L'assureur auto, habitation et entreprise de confiance pour
70 000 professionnels et professionnelles de l'éducation *



En savoir plus

Le soutien, au cœur de l'éducation



Imaginez une école sans ses héros du quotidien. Ce serait le chaos total. Heureusement, chaque classe d'emplois est là pour remettre de l'ordre, voire pour éviter que tout explose. En cette Semaine nationale du personnel de soutien scolaire, nous souhaitons mettre en lumière l'importance du rôle indispensable joué, au quotidien, par chacune et chacun de nos collègues du soutien.

Saviez-vous que le soutien scolaire est composé de 81 classes d'emplois? Au Syndicat de Champlain, nous représentons près de 3 500 membres issus de 41 d'entre elles. Que ce soit dans les bureaux, les services de garde en milieu scolaire, les bibliothèques, les ateliers, les corridors ou encore sur le terrain, ils sont au cœur de l'éducation. Leur rôle est souvent discret, mais jamais oublié.

Prenons l'exemple de l'**agente de bureau**. Elle connaît tous les dossiers, tous les prénoms, et probablement le groupe sanguin de chaque élève. Sans elle, les courriels s'enverraient par pigeon voyageur. Les **éducatrices en milieu scolaire** et **techniciennes en service de garde** et

en milieu scolaire transforment, pour leur part, chaque activité en véritable aventure, où chaque enfant trouve sa place... et parfois même sa botte perdue.

Les **concierges**, quant à eux, rendent nos écoles propres et accueillantes! Sans eux, nul doute que les corridors sentiraient la poche de hockey oubliée. Les **surveillants d'élèves** ont des yeux tout le tour de la tête! Nos élèves sont en sécurité avec du personnel aussi attentionné.

La **technicienne en documentation** connaît tous les livres, même les documents archivés vieux comme le monde que personne n'a empruntés depuis 1998. Le **technicien en organisation scolaire** jongle avec les horaires, les périodes et les groupes pour que les élèves aient un programme qui se tient.

Le **technicien en transport scolaire** conçoit des plans afin qu'un maximum d'enfants puisse bénéficier d'un accès au transport scolaire, et ce, sans se perdre dans un autre fuseau horaire! Les **tuyauteurs** s'assurent que la plomberie ne transforme pas nos vieilles écoles en piscines!

La **technicienne en éducation spécialisée** adapte, soutient, et transforme les défis des élèves en réussites. Le **technicien en loisir** rend l'école plus fun que les vacances. animateur, DJ, coach, c'est une personne qui porte plusieurs chapeaux, et tous lui vont à ravir!

Et ce n'est là qu'un aperçu! Nous pourrions continuer encore longtemps avec l'excellent travail qu'effectue quotidiennement le personnel de soutien scolaire. Mais, ce que nous désirons surtout, c'est afficher notre solidarité.

Du 21 au 27 septembre, portons fièrement le macaron « **Le soutien, au cœur de l'éducation** » et prenons un moment pour remercier une collègue ou un collègue du soutien scolaire. Leur travail, souvent invisible, fait toute la différence.

En soutenant les élèves, le personnel enseignant et professionnel ainsi que les directions, les collègues du soutien accomplissent de petits miracles et rendent possible la réussite de toutes et tous.

Jean-François Guilbault et
Guyline Bachand

Rencontre d'information pour les nouveaux membres du soutien

Vous êtes nouvellement embauché? Vous faites actuellement du remplacement? Vous vous posez des questions concernant vos droits? Durant cette rencontre d'information, vos conseillères en relations de travail éclairciront plusieurs points de la convention collective tels que les statuts d'emplois et les avantages sociaux, la détermination et l'avancement d'échelon, la priorité d'embauche et l'ancienneté, l'obtention d'un poste, la période d'essai, etc.

La rencontre se déroulera en visioconférence via ZOOM le mercredi 1^{er} octobre à 18 h 30.

Inscription obligatoire sur notre site Internet, dans l'onglet « Inscriptions ».

